



Problème sérieux avec mon patron

Par **guigui38**, le **28/12/2008** à **22:43**

bonjour, rnj'habite actuellement une commune nommée bourgoin jallieu et je travaille a lyon dans une entreprise de batiment depuis 1 ans, et j'ai pour patron mon beau frère, celui ci ne nous paye aucune heures supplémentaires que nous effectuons tous les jours, nous avons pendant 2 semaines travaillé de nuit mais celui ci nous payé comme si nous travaillions de jour. apres quelques absences justifiés par des arrêts de travail et une absence non justifié il refuse que je revienne travailler et je n'ai malheureusement pas mon permis c'est donc d'autres ouvriers de cet entreprise qui viennent me chercher a mon domicile et sur l'ordre du patron il ne viennent pas me chercher. je ne sais pas quoi faire ni quel sont mes droits et mes devoirs. merci de me venir en aide.

Par **Visiteur**, le **29/12/2008** à **21:21**

bonsoirrrrrrvive le travail en famille!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!rrrrrnavez vous dans votre contrat de travail un article stipulant que l'on vienne vous chercher et vous ramener chez vous ?rrrrnaujourd'hui ou en êtes vous ?,vous travaillez ?

Par **guigui38**, le **30/12/2008** à **10:09**

il n'est pas marqué sur mon contrat que l'on doit venir me chercher et me ramener c'est un accord passé avec les autres ouvriers. aujourd'hui j'en suis que je n'ai toujours pas le droit de travailler car quand j'envoie un message aux ouvrier ils me disent qu'il ne viennent pas me chercher et quand je leur demande pourquoi il ne me répondent pas j'ai donc décider

d'envoyer une lettre recommandée avec accusé de reception

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 11:06**

a[fluo][fluo]ujourd'hui j'en suis que je n'ai toujours pas le droit de travailler rnrnrnvotre patron vous a t'il signifié une mise à pied par lettre recommandée ?[fluo][fluo]

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 12:48**

a ce jour aucune mise a pied. par contre mon recommandée par aujourd'hui

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 12:57**

[fluo]a ce jour aucune mise a pied. par contre mon recommandée par aujourd'hui[fluo]rnrndonc vous êtes en abandon de poste ... car même si le patron vous dit oralement de ne pas venir travailler.. cela n'a aucune valeur....rnrnje ne vous conseillerai pas d'envoyer une lettre... car rien n'oblige votre employeur a venir vous chercher à domicile.. c'est à vous de vous rendre sur votre lieu de travail par vos propres moyens....rnrnmaintenant vous faites comme vous voulez...

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 13:27**

je n'ai pas le permis c'est a 40 minutes de chez moi et ce ne sont pas que des preuves oralement mais j'ai des messages qui le prouve. je ne suis pas en abandon de poste car je ne refuse pas d'aller travailler. mon patron ne veut meme pas me parler par telephone. il n'aura de toute facon rien pour lui car il est en tort depuis le debut il ne nous paye aucune heures supplémentaires et des horaires de nuit sont payés en horaire de jour!!! trouvez vous ca normal? c'est donc pour ce motif la que je lui envoi un recommandé

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 13:29**

je n'envoi pas une lettre parce que personne ne veut venir me chercher car ce n'est pas marqué sur mon contrat mais parce qu'il ne respecte l'accord que nous avons établie tout simplement

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 13:35**

je vous comprends.. et je ne trouve pas ça normal...rnrnpour les heures supplémentaires il faudra prouver que c'est bien votre patron qui vous a demandé de les faire.rnpour les heures de nuit, ce n'est pas normal de ne pas être payé normalement.rnrnet ces 2 problèmes sont du ressort du prud'hommes.rnrna moins que votre patron, animé de bonnes intentions pour la nouvelle année, vous régularise tout ça.. (j'en doute !)
[fluo]j'ai des messages qui le prouve[/fluo]rnel genre de messages ?

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 13:44**

des messages sur mon portable que j'ai envoyé pour que l'on vienne me chercher comme on fait tout le temps et la les reponse sont je ne vien pa te chercher. rnje vais aller me renseigner aux prud'hommes pour savoir comment faire pour prouver tous ce que je vous ai dit.

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 13:45**

je doute aussi que la nouvelle année l'anime de bonnes intentions

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 13:46**

je vous crois.... rnles prud'hommes ne vous renseigneront pas...nil vaudrait mieux aller voir un syndicat.....

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 13:53**

un syndicat comment ca? ou se trouve-t-il?

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 14:04**

Je vous envoie un message privé..

Par **guigui38**, le **30/12/2008 à 14:14**

merci beaucoup pour votre aide

Par **Visiteur**, le **30/12/2008 à 17:01**

de rien.. tenez moi au courant en messagerie privée....rna bientôt